

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur VEZIER Stéphane, Maire par intérim.

Présents : VEZIER Karine, DECONIHOUT Claude MARZIN Jean-Michel, HOMO Philippe, CARRE Annie, DUDOUT Karine, PORTAIL Reynald, GRAIN Serge, LEMARCHAND Eva.

Absent(s) excusé(s) : THUILLIER Anne-Sophie

Absent(s) : HEBERT Mickaël

Le Quorum est constaté.

Les procès-verbaux des deux dernières réunions du 9 mars et 11 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Ajout d'un point sur l'ordre du jour Déontologue
Madame VEZIER Karine est nommée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 : CRÉATION BUDGET ANNEXE

Monsieur VEZIER informe le conseil de la mise en place d'un Budget Annexe, suite à l'achat du terrain rue des côtes dans le but d'avoir un suivi précis des dépenses et des recettes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**10Voix Pour**) d'une mise en place d'un Budget Annexe.

MODIFICATION FISCALITES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Le Maire donne la moyenne des taux du foncier bâti et non bâti au niveau national et départemental, et fait constater que les taux communaux sont encore plus élevés que ceux énoncés alors qu'aucune augmentation n'a été votée depuis 2014 :

	National	Départemental	Communal
Taxe foncière (bâti)	38.28	52.03	57.22
Taxe foncière (non bâti)	50.44	42.07	60.51
Taxe D'habitation	22.98	23.80	16.12

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**10Voix Pour**), de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023, de la taxe foncière (bâti) et de taxe foncière (non bâti). Par contre il est nécessaire de voter un taux pour la taxe d'habitation dans la mesure où en 2023 la taxe d'habitation concernera les résidences secondaires le taux de cette taxe d'habitation est proposée à 16.12 %. Après un vote à l'unanimité de (**10 voix pour**) le taux de la

taxe d'habitation résidence secondaire s'élèvera à 16.12 %Ceux-ci sont votés comme suit :

Taxe Foncière (bâti) :	57,22%	Produit attendu :	232 027€
Taxe Foncière (non bâti) :	60,51%	Produit attendu :	17 971€
Taxe d'habitation :	16.12%	Produit attendu :	6263.42€ (arrondi au 6263)

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour les produits fonciers d'un montant de 256 261€.

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour les produits fonciers d'un montant de 256 261€.

CARTES CADEAUX JEUNES COLLÉGIENS

Monsieur VEZIER rappelle que la mairie offrait une carte cadeau « scolaire » aux élèves de CM2 qui partent au collège d'une valeur de 50€, quel que soit le quotient familial lors des années précédentes.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide (**10 Voix Pour**) de continuer ce dispositif en offrant une carte cadeau d'une valeur de 50€, quel que soit le quotient familial.

ORGANISATION SAINT PHILIBERT – 19 ET 20 AOUT 2023

Monsieur HOMO Philippe et DUDOUT Karine informent le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue mardi 13 juin 2023 afin d'organiser la Saint Philibert et présentent les informations suivantes :

Programme prévisionnel :

- | | |
|---|---|
| - <u>Samedi 19 août 2023</u>
Jeux pour les enfants (15h)
Fête foraine
Repas « paëlla » (inscriptions en mairie)
Retraite aux flambeaux 22h30 (inscriptions en mairie)
Feu d'artifice (23h15) | - <u>Dimanche 20 août 2023</u>
Foire à tout de 8h à 18h (2€ Mesnillais / 3€ hors commune) Buvette et petite restauration sur place
Dépôt de gerbe au monument aux morts (11h devant la mairie)
Vin d'honneur (Salle des fêtes Le Mascaret) |
|---|---|

Il est précisé que si des personnes souhaitent participer, aider à l'organisation, elles peuvent se présenter en mairie.

JOURNÉE DU PATRIMOINE – 16 ET 17 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme concernant les journées du patrimoine :

- Samedi 16 septembre 2023 (de 15h à 17h)
Visite commentée du Marais Communal ; rendez-vous devant la mairie
- Dimanche 17 septembre 2023 (de 14h à 18h)
Visite libre de l'église Saint Philibert

BAIL DE LA PERCHE MESNILLAISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune et la Société de PERCHE MESNILLAISE sont liés par un bail (9 ans) depuis 2014, et, que celui-ci arrive à échéance le 14/10/2023. En effet, la commune loue à la Société de perche mesnillaise le droit exclusif de pêche et de passage sur les biens communaux. Ce bail était consenti moyennant un loyer de 80€ annuel, payable le 15 décembre de chaque année, montant révisable par décision du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de ce bail.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**10 Voix Pour**), de renouveler le bail entre la Commune et la Société de Perche Mesnillaise du Mesnil sous Jumièges pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel de 80€.

COMPOSITION BUREAU DE VOTE – ÉLECTIONS PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES DU 25 JUIN ET 2 JUILLET 2023

Monsieur le Maire informe de l'organisation retenue pour les élections partielles :

ÉLECTIONS PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES DU 25 JUIN 2023 :

**de 8h00 à 10h30* : HEBERT Mickaël, DECONIHOUT Claude, RASSELET Paul-Charles

**de 10h30 à 13h00* : VEZIER Karine, THUILLIER Anne-Sophie, CARRE Annie

**de 13h00 à 15h30* : PORTAIL Raynald, HOMO Philippe, GRAIN Serge

**de 15h30 à 18h00* : MARZIN Jean-Michel, VEZIER Stéphane LEMARCHAND Eva

ÉLECTIONS PARTIELLES COMPLÉMENTAIRE DU 2 JUILLET 2023 :

**de 8h00 à 10h30* : ROSAY Jean-Yves, HOMO Philippe, PORTAIL Raynald

**de 10h30 à 13h00* : DUDOUT Karine, LEMARCHAND Eva, RASSELET Paul-Charles

**de 13h00 à 15h30* : GRAIN Serge, VEZIER Stéphane, VEZIER Karine

**de 15h30 à 18h00* : DOUBET Angèle, MARZIN Jean-Michel, CARRE Annie

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DES PARENTS POUR LE MINI CAMP DU 31 JUILLET AU 3 AOÛT 2023 À PONT D'OUILLY

Madame VEZIER Karine informe le Conseil Municipal de l'organisation, par l'ALSH, un mini camp réservé aux enfants de + 6 ans jusqu'à 12 ans du 31 juillet au 3 août 2023 à Pont D'oully.

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait voté un tarif de 15€ la journée pour les sorties ALSH.

Compte tenu du coût élevé du mini camp, il est proposé de demander aux parents une participation totale exceptionnelle de 100 € par enfant pour la totalité du séjour, le reste étant pris en charge intégralement par la commune, soit 1524€.

Madame VEZIER Karine précise qu'un service ALSH sera maintenu à ces dates pour les – 6 ans à l'endroit habituel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**10 Voix Pour**) décide de demander une participation

exceptionnelle aux parents de 100 € par enfant.

ÉCOLE – EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur Le Maire fait un point sur les effectifs prévisionnels de la rentrée scolaire 2023-2024 :

MATERNELLES	CP – CE1 –	CE2	CM1 – CM2
24	16		18

TOTAL

Soit un effectif prévisionnel de 58 élèves.

Il est précisé que le nombre d'enfants en classe de GS, CP et CE1 est limité à 24, et, que plus aucune fermeture d'école ne pourra avoir lieu, sans l'accord du Maire, jusqu'à la fin du quinquennat.

DEONTOLOGUE

Monsieur VEZIER rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**10 Voix Pour**) désigne pour la durée restant à courir mandat, Monsieur Marc LAURENT comme référent Déontologue des élus

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur **DECONIHOUT** informe le conseil, suite à une Commission travaux le 12 juin 2023 les deux devis :

- Plomberie pour l'école
- Remplacement de l'ensemble des téléphones de la Mairie, Ecole, Cantine et Salle des fêtes

Ont été validé par les membres de la Commission.

Fait part aussi des demandes de devis pour le remplacement des fenêtres et portes de la salle des fêtes et de la tondeuse.

En attente du devis de l'enfouissement de la cuve à eau

Madame **VEZIER** fait part de l'organisation des ateliers compostage et biodiversité le 18 juillet 2023 organisés par la Métropole Rouen Normandie

Elle informe également être à la recherche d'un prestataire pour assurer le spectacle de fin d'année.

Elle souhaite également informer le conseil municipal qu'elle a répondu à l'appel à projet de la MRN « MANGER BIOLOCAL » en accord avec Madame Vigé Véronique au regard des difficultés à s'approvisionner en denrées issues de l'agriculture biologique.

Elle informe également de la mise en place d'un nouveau service de facturation où les avis de somme à payer pourront être réglés directement par prélèvement automatiquement après consentement des redevables.

Elle rappelle la date du spectacle de l'école fixée au samedi 24 juin 2023 à 10 h à la salle du Mascaret.

Monsieur **PORTAIL** demande que le nécessaire soit fait auprès de la Gendarmerie afin que les arrêtés soient appliqués aux abords du lac.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 21H45

Le Maire,

VEZIER Stéphane

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name 'VEZIER Stéphane'.

